

## Avenant n°1 à la Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

### Opération

Réalisation d'une étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable et établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable

### Objet de la convention

Amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un Système d'Information Géographique

ENTRE

#### **La Commune de MEYMAC**

Adresse : 20, place de l'Hôtel de Ville – 19250 Meymac

Représentée par son Maire, **Monsieur Philippe BRUGIERE**, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du 7 Octobre 2024,

Désignée ci-après par « La Commune »  
Le Mandant,

ET

#### **La Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté**

Adresse : 23, parc d'activités du Bois Saint-Michel – 19200 USSEL

N° SIREN : 200 066 645

Représentée par son Président, **M. Pierre CHEVALIER**, agissant en vertu de la délibération n°2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024,

Désignée ci-après par « la Communauté de Communes »  
Le Mandataire,



## PREAMBULE

Vu la convention de mandat en date du 21 décembre 2021 relative à l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un Système d'Information Géographique,

Vu la délibération n°2021-01-07 du conseil communautaire du 25 février 2021,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 : OBJET

Cet avenant permettra de prendre en compte les prestations supplémentaires réalisées par le Syndicat de la Diège dans le cadre de l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et de la mise en place d'un système d'information géographique.

### ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prestations supplémentaires réalisées s'élèvent à 2 000,00 €.

Pour rappel la prestation initiale s'élevait 16 000,00 €.

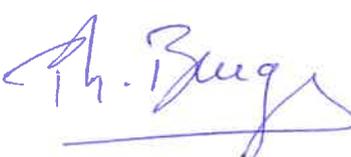
Par conséquent, le montant total de la prestation s'élèvera à 18 000 €.

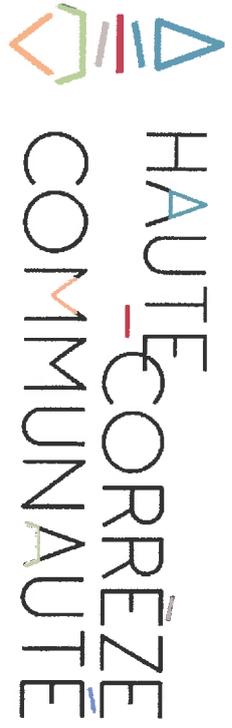
Les autres clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

### Annexe(s) :

- Annexe financière

Fait à USSEL, le ~~2~~ AOUT 2024

<p>Vu pour accord, Le Maire Philippe BRUGIERE</p>  	<p>Le Président de la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté Pierre CHEVALIER</p> 
---	---



## Amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable

## ANNEXE FINANCIERE

Commune de Meymac

DEPENSES		RECETTES	
Cartographie + imprévus			
Montant	18 000,00 €	Agence de l'Eau Adour Garonne (70 %)	12 600,00 €
		Conseil Départemental de la Corrèze (10%)	1 800,00 €
		<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>3 600,00 €</b>
		Montant total	18 000,00 €